

36 - Projet de réhabilitation du Sport Nautique Bisontin - Financement des études

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Créée il y a 140 ans, le Sport Nautique Bisontin est une association sportive historique et emblématique de la Ville de Besançon et reste un club sportif de haut niveau en canoë-kayak et aviron.

L'association est implantée à Port Joint, avenue de Chardonnet, sur des terrains propriété de la Ville de Besançon et Voies Navigables de France.

Elle bénéficie depuis mai 1960 d'un bail emphytéotique renouvelable en 2014 ainsi que d'une convention d'occupation de la part de VNF. Ces autorisations d'occupation longues ont permis au club de réaliser un bassin de natation extérieur ouvert en juillet 1960, des bâtiments conciergerie, siège social, vestiaires et stockage des sections aviron et canoë-kayak.

Sa piscine de centre-ville ouverte aux Bisontins de mai à septembre connaît toujours un véritable succès avec une fréquentation avoisinant les 20 000 entrées par saison. La gestion de cette installation par des bénévoles assure au club des ressources financières permettant le fonctionnement des sections aviron et canoë-kayak.

Néanmoins, le patrimoine sportif et de loisirs de l'association date de plus de 60 ans et est particulièrement vieillissant.

Le club a entrepris une réflexion globale sur le site et les bâtiments dont il dispose. Le maintien des activités canoë-kayak et aviron sur le site, l'intégration à l'intérieur des parcelles du schéma de circulation mode doux le long des berges reliant le parc Micaud aux Prés de Vaux, l'ouverture au public de ce bord du Doubs face à la Citadelle sont autant de questions qui animent le club dans la réhabilitation de ses installations, veillant à les ouvrir au maximum sur la Ville.

Pour compléter cette réflexion et évaluer les travaux nécessaires en termes de mises aux normes de l'équipement aquatique qui a déjà bénéficié d'une tranche de travaux en urgence en 2005, il est nécessaire que le club entreprenne des études relatives à la solidité de la structure et à l'hydraulique de l'installation.

Le montant de ces études s'élève à 14 000 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est arrêté comme suit :

- Club 3 K€
- Ville 11 K€

Pour permettre le financement de ces études, il est proposé de verser à l'association une subvention de 11 000 €.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur la ligne de crédit 204.40/20422.005034 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 11 K€ au Sport Nautique Bisontin.

«M. LE MAIRE : Ce sont des études pour l'instant. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.